

AR PREFECTURE

082-218200265-20190415-CA_2018-BF
Reçu le 16/04/2019

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 11

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Étaient absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.
Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_12

OBJET : Compte Administratif 2018 COMMUNE

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 COMMUNE, présenté par Monsieur François PURCHA 1^{er} adjoint, qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	542 269,91 €
Recettes de fonctionnement :	652 789,01 €
Résultat 2018 :	+ 110 519,10 €
Report excédent 2017 :	+ 103 339,12 €
Excédent de clôture 2018 :	+ 213 858,22 €

Dépenses d'investissement :	424 806,42 €
Recettes d'investissement :	503 967,14 €
Résultat 2018 :	+ 79 160,72 €
Report excédent 2017 :	+ 188 916,23 €
Excédent de clôture 2018 :	+ 268 076,95 €

Restes à réaliser 2018 à reporter en 2019 :

Dépenses :	71 000 €
Recettes :	125 525 €
Besoin de financement :	0 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 COMMUNE.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 16/04/2019

Certifie exécutoire le 16.04.2019
Et publié le 16.04.2019

Le Maire,

Alain REY.



AR PREFECTURE

082-218200285-20190415-CA_2018-BF
Regu le 16/04/2019

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_13

OBJET : Compte de Gestion 2018 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2018 COMMUNE établi par le Trésorier.

Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2018 approuvé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion COMMUNE de 2018.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

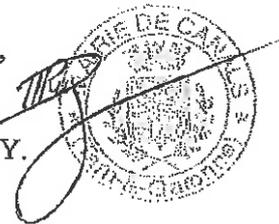
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 16/04/2019

Certifie exécutoire le 16.04.2019
Et publié le 16.04.2019

Le Maire,

Alain REY.



AR PREFECTURE

082-218200285-20190415-02019_14-DE
Regu le 19/04/2019

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_14

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des notifications des bases d'imposition pour l'année 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux qu'en 2018, à savoir :

	BASES PREVISIONNELLES 2019 NOTIFIEES (€)	TAUX (%)	PRODUIT ATTENDU (€)
TH	760 000	15.25	115 900
FB	850 200	9.62	81 789
FNB	20 100	115.73	23 262
CFE			0
TOTAL			220 951

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 16/04/2019

Certifié exécutoire le 19. du. 2019
Et publié le 19. du. 2019.

Le Maire,

Alain REY.



AR PREFECTURE	COMMUNE DE CANALS
062-2 0200203-2019015-02019_15-0E Recu le 19/04/2019 82207026	Commune
Code INSEE	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

- SEANCE du 15.04.2019 -
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 213 858,22 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12
VOTES : Contre 0 Pour	12

- DELIBERATION n° 15-2019 -

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	110 519,10 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	103 339,12 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	213 858,22 €
D Solde d'exécution d'investissement	268 076,95 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	54 625,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = G	=G+H 213 858,22 €
1) Affectation en réserves R (068 en investissement) C=au minimum couverture du besoin de financement F	98 000,00 €
2) Report en fonctionnement R 002 (2)	115 858,22 €
DÉFICIT REPORTE D 002 (3)	0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tomé II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur Alain REY, Maire *le 19.04.2019 et publié le 19.04.2019*

A Canals, le 16/04/2019.

**Le Maire
Alain REY**



AR PREFECTURE

082-216200285-20190415-BP_2019-BF
Reçu le 19/04/2019

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_16

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

Le Budget Primitif 2019 COMMUNE, qui a été étudié par la Commission des Finances, s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- section **Fonctionnement** : 749 405,22 €
- section **Investissement** : 608 292,95 €

Le budget 2019 COMMUNE est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 16/04/2019

Certifié exécutoire le 19.04.2019
Et publié le 19.04.2019

Le Maire,

Alain REY.



AR PREFECTURE

082-218200285-20190415-D2019_17-DE
Regu le 19/04/2019

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.
Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_17

OBJET : Attribution subventions 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes aux diverses associations

- Pétanque Canalaise :	200 €
- ACCA Canals :	110 €
- Nuisibles Canals (ACCA) :	30 €
- Club des Joyeux Retraités :	130 €
- Comité des Fêtes :	4 150 €
- ADDA :	80 €
- Loisirs et Culture :	400 €
- ADAPEI :	80 €
- Prévention Routière :	16 €
- FNACA :	50 €
- Croix Rouge :	50 €
- Secours Populaire :	50 €
- ONAC :	50 €
- Association des Parents d'Elèves	130 €
- Association Sportive Canalaise (Tennis)	130 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Grisolles	110 €
- CAMIDOC	40 €
- ACAFFA	40 €
- BALL TRAP CLUB PERIGAL	100 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution de ces subventions et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 16/04/2019

Certifié exécutoire le 19.04.2019
Et publié le 19.04.2019

Le Maire,
Alain REY



AR PREFECTURE

082-218200285-20190415-D2019_18-DE
Reçu le 19/04/2019

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etai^{ent} présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etai^{ent} absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_18

OBJET : Subvention 2019 Coopérative Scolaire de l'école de Canals

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour 2019, une subvention de fonctionnement de 700 € à la coopérative scolaire de Canals.

Monsieur le Maire précise que cette subvention sera versée à l'OCCE 82 dont le siège se situe 28, avenue Charles de Gaulle à Montauban, pour la coopérative scolaire de l'école de Canals, afin de financer les sorties éducatives et le spectacle musical annuel.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution de cette subvention, pour 2019, d'un montant de 700 € et les modalités de versement et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 16/04/2019

Certifié exécutoire le
Et publié le

19.04.2019
19.04.2019

Le Maire,

Alain REY.



AR PREFECTURE

052-218200285-20190415-D2019_19-DE
Reçu le 19/04/2019

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIERU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Étaient absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.
Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_19

OBJET : Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité liés à la réorganisation de l'interclasse, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet, conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois le poste suivant :

- Période : Du 06/05/2019 au 05/07/2019 inclus

- Nombre d'emploi : 1

- Grade : Adjoint technique territorial

- Nature des fonctions : Surveillance interclasse

- Temps de travail sur la période :

→ MAI 2019 : 26 heures

→ JUIN 2019 : 26 heures

→ JUILLET 2019 : 8 heures

Centre de Gestion de la FET.
de Tarn et Garonne

18/04/2019

Vu pour accord, le Président

La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut 348, 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire des Adjointes techniques territoriaux.

Les membres du Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,

- **CHARGENT** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants,

- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles sur le budget de 2019 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 16/04/2019

Certifie exécutoire le 19.04.2019

Et publié le 19.04.2019

Le Maire,

Alain REY



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.
Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_20

OBJET : DEMANDE SUBVENTION ETAT - DETR 2019 - TRAVAUX TOITURE EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la toiture de l'église nécessite des travaux de réfection.

Le coût de ces travaux est estimé à 18 247,76 € HT soit 21 897,31 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat, dans le cadre de la DETR.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église. Les travaux débiteront et se termineront le 2nd semestre 2019.

- Approuve ce projet d'un montant estimé à 18 247,76 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

- ETAT :	6 386 € €
- REGION :	2 554 €
- DEPARTEMENT :	5 656 €
- Autofinancement :	3 651,76 €

- Sollicite de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la DETR 2019,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 16/04/2019

Certifié exécutoire le 19.04.2019
Et publié le 19.04.2019

Le Maire,

Alain REY



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NBGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.
Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_21

OBJET : DEMANDE SUBVENTION REGION TRAVAUX TOITURE EGLISE DANS LE
CADRE DU FONDS REGIONAL D'INTERVENTION (FRI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la toiture de l'église nécessite des travaux de réfection.

Le coût de ces travaux est estimé à 18 247,76 € HT soit 21 897,31 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par la Région Occitanie dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention (FRI).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église. Les travaux débuteront et se termineront le 2nd semestre 2019.
- Approuve ce projet d'un montant estimé à 18 247,76 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

- ETAT :	6 386 € €
- REGION :	2 554 €
- DEPARTEMENT :	5 656 €
- Autofinancement :	3 651,76 €

Sollicite de Madame la Présidente de la Région Occitanie une subvention la plus élevée possible,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 16/04/2019

Certifié exécutoire le 19.04.2019
Et publié le 19.04.2019

Le Maire,
Alain REY



AR PREFECTURE

062-218200285-20190415-D2019_22-DE
Recu le 19/04/2019

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.
Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_22

OBJET : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 82 TRAVAUX TOITURE EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la toiture de l'église nécessite des travaux de réfection.

Le coût de ces travaux est estimé à 18 247,76 € HT soit 21 897,31 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église. Les travaux débuteront et se termineront le 2^{de} semestre 2019.

- Approuve ce projet d'un montant estimé à 18 247,76 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

- ETAT :	6 386 € €
- REGION :	2 554 €
- DEPARTEMENT :	5 656 €
- Autofinancement :	3 651,76 €

- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne une subvention de 31 % du montant HT de ces travaux,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 16/04/2019

Certifie exécutoire le 19.04.2019
Et publié le 19.04.2019

Le Maire,

Alain REY



AR PREFECTURE

062-218200285-20190415-D2019_23-DE
Reçu le 19/04/2019

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019**

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Étaient absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_23

OBJET : Transports scolaires / Année scolaire 2019-2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Madame la Présidente de la Région Occitanie concernant les transports scolaires 2019/2020.

La Commission Permanente du Conseil Régional arrêtera, prochainement, le montant de la participation des familles aux frais de transports, en Tarn-et-Garonne, pour la rentrée scolaire 2019-2020, dans la limite de la tarification appliquée actuellement, soit :

90 € pour un élève demi-pensionnaire et 46 € pour un élève interne.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur une éventuelle participation, totale ou partielle, de cette somme qui sera laissée à la charge des familles.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas participer aux frais de transports scolaires qui seront laissés à la charge des familles pour l'année scolaire 2019/2020.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 16/04/2019

Certifie exécutoire le 19.04.2019
Et publié le 19.04.2019

Le Maire,

Alain REY.



AR PREFECTURE

062-218200285-20190415-02019_24-DE
Reçu le 19/04/2019

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/04/2019

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, Gilles CHAPILLON, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Yannick NEGRO et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : Mm Stéphane FINANCE, Marc OURMIERES et Mme Isabelle PALTOU.

Madame Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2019_24

OBJET : TARIFS COLUMBARIUM

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal d'établir, pour le nouveau columbarium, les tarifs des concessions.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, ainsi qu'il suit, les tarifs des concessions du columbarium :

- 1) Concession trentenaire : 300 € sans frais d'enregistrement
- 2) Concession cinquantenaire : 500 € sans frais d'enregistrement
- 3) Jardin du souvenir : gratuit pour la dispersion des cendres

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 16/04/2019

Certifié exécutoire le 19. de. 2019
Et publié le 19. de. 2019

Le Maire,

Alain REY

